NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
20	29/06/1999	446.779.030	13	BEF	99266.4188	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N F R A N C S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : Vétérinaire E. BATAILLE

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Adresse : rue de Fize N° : 17 Bte :
Code postal : 4537 Commune : VERLAINE (CHAPON)
Registre : RSC Greffe de : HUY N° : 1197

Numéro de TVA ou numéro national ! 446.779.030 !

DATE ! 28/02/1994 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	! 08/06/1999 !		
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	! 01/01/1998 !	au	! 31/12/1998 !
Exercice précédent du	! 01/01/1997 !	au	! 31/12/1997 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- BATAILLE Emmanuel
  Vétérinaire Gérant
  rue de Fize 17
  4537 Chapon-Seraing BELGIQUE

Nombre total de pages déposées : 13
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 10, 11, 12, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . OUI

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
- SPRL Bureau LARUELLE Société Civile SPRL Num. nat. : 456.427.758 Expert-comptable externe rue de Seraing le Château 27 4537 Verlaine BELGIQUE Date de début de mandat : 00/00/ 0 Date de fin de mandat : 00/00/ 0	21338.3F.95	ABCD

(*) Mention facultative.

N° NAT.	446.779.030	99266.4190	A 2.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	8.648.313	2.316.760
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	835.000	1.670.000
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	7.798.313	646.760
A. Terrains et constructions	22	3.640.000	
B. Installations, machines et outillage	23	3.367.846	113.485
C. Mobilier et matériel roulant	24	790.467	533.275
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	15.000	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	3.267.070	2.658.059
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	1.008.965	947.705
A. Stocks	30/36	1.008.965	947.705
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.958.488	1.569.035
A. Créances commerciales	40	1.924.307	1.569.035
B. Autres créances	41	34.181	
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	299.617	141.319
X. Comptes de régularisation	490/1		
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	11.915.383	4.974.819

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	(1.207.061)	(93.838)
I. Capital (ann. III)	10	1.750.000	750.000
A. Capital souscrit	100	1.750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	75.000	75.000
A. Réserve légale	130	75.000	75.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(3.032.061)	(918.838)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	13.122.444	5.068.657
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	10.673.339	3.963.473
A. Dettes financières	170/4	5.673.339	2.963.473
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	5.673.339	2.963.473
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	5.000.000	1.000.000
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	2.449.105	1.105.184
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.090.134	669.767
B. Dettes financières	43	95.278	
1. Etablissements de crédit	430/8	95.278	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	433.932	186.944
1. Fournisseurs	440/4	433.932	186.944
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	536.569	95.127
1. Impôts	450/3	536.569	95.127
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	293.192	153.346
X. Comptes de régularisation	492/3		
T O T A L D U P A S S I F	10/49	11.915.383	4.974.819

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	9.890.408	10.362.526
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	8.807.619	8.462.456
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1.519.294	2.164.985
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(1.800.604)	(1.080.855)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(1.048.837)	(84.263)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		999.867
Perte d'exploitation (-)	64/70	(1.330.147)	( )
II. Produits financiers	75	19.672	6.571
Charges financières (-)	65	(444.488)	(460.931)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		545.507
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(1.754.963)	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66	(307.148)	
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		545.507
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(2.062.111)	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(51.112)	(70.049)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		475.458
Perte de l'exercice (-)	67/70	(2.113.223)	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		475.458
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(2.113.223)	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(3.032.061)	(918.838)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		475.458
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(2.113.223)	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(918.838)	(1.394.296)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	3.032.061	918.838
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	8.350.000	8159	1.749.060	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	8.613.858	8365	15.000
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	(827.837)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	8.350.000	8199	9.535.081	8395	15.000
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	6.680.000	8269	1.102.300	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	835.000	8279	965.604	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	(331.136)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	7.515.000	8329	1.736.768	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	835.000	8339	7.798.313	8565	15.000

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
Augmentation du capital		1.000.000	1.000
- Au terme de l'exercice	8701	1.750.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
Parts sociales		1.750.000	750

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

		DETTES		
	Code	1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	1.090.134	3.509.925	7.163.414

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

Conformément à l'article 77 des L.C.S.C., le rapport de gestion
justifie de l'application
des règles comptables de continuité, et ce, en fonction des résultats
de l'exercice et
des prévisions pour les exercices futurs.

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement			-	-
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
CLIENTELE	L	NR	010,00 - 010,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
IMM RUE DE HUY A WAREMME	L	NR	005,00 - 005,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage				
AMENAG IMMEUBLE WAREMME	L	NR	010,00 - 010,00	000,00 - 000,00
DIVERS	L	NR	010,00 - 020,00	000,00 - 000,00
			-	-
5. Matériel roulant				
MERCEDES ENZ C250D TURBO	L	NR	033,33 - 033,33	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier				
IMPRIMANTE HP 890C	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
MOBILIER DE BUREAU 1994	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
(Suite à la page 17, renvoi n ° 1)			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : F I F O

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.

N° NAT.	446.779.030			99266.4200	A 17.

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
(Suite de la page 15, renvoi n° 1)				
PSION SERIE 3C 2 MEGA	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
TELEPHONE TWIST 311E	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
PANASONIC G600 BLEU	L	NR	033,33 - 033,33	000,00 - 000,00